

# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

## CORDEES DE LA REUSSITE – REGION OCCITANIE

### APPEL A PROJETS 2024-2025

Le présent appel à projets vise à valider et à financer les Cordées de la réussite à l'échelle de la région Occitanie.

Il a été élaboré par les représentants des principaux financeurs des Cordées de la réussite :

- Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) via la région académique Occitanie et les rectorats des académies de Montpellier et de Toulouse.
- Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer représenté par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Occitanie.

Cet appel à projets permet un financement coordonné des Cordées afin de viser une plus grande qualité et diversité des projets ainsi qu'une couverture du dispositif qui concilie maillage du territoire et réponse aux besoins des élèves.

## SOMMAIRE

PRESENTATION DU DISPOSITIF .....	2
PUBLICS CIBLES .....	2
CONSTRUCTION DU PROJET CORDEES .....	3
FINANCEMENTS .....	5
REPENDRE A L'APPEL A PROJETS .....	8
ENGAGEMENT DES TÊTES DE CORDEES ET EPLE ENCORDES .....	10
CONTACTS .....	12

Le cadrage des Cordées de la réussite est décrit dans l'instruction interministérielle du 21 juillet 2020 parue au Bulletin Officiel de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 27 août 2020. Les éléments ci-dessous reprennent certains points principaux du texte.

## PRESENTATION DU DISPOSITIF

Les Cordées de la réussite participent à la **lutte contre les inégalités sociales et territoriales**. Autour de l'accompagnement à l'orientation, les cordées visent à appréhender et développer de façon complémentaire :

La **diversité des métiers et filières de formation**

Les **phénomènes d'autocensure**

La **confiance en soi**

Les **repères culturels**

Une cordée repose sur le partenariat entre, d'une part, une « **Tête de Cordée** » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) ou un lycée comportant des formations post bac (CPGE, BTS...) et, d'autre part, des **établissements « encordés »** (collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle).

Les cordées doivent permettre un **accompagnement continu de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale**, ce qui suppose une gradation des actions déployées et une réflexion quant à leur progressivité et leur articulation, tout particulièrement lors du passage entre le collège et le lycée.

## PUBLICS CIBLES

Sont **prioritairement concernés** les élèves **volontaires de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale** :

- En **éducation prioritaire** ou en **quartier politique de la ville\*** (QPV) et en particulier dans les **cités éducatives**  
\*la qualification QPV s'applique à tout élève habitant un QPV, quel que soit l'établissement fréquenté
- En **zone rurale et isolée** dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;
- Les **lycéens professionnels**, qui, avec la transformation de la voie professionnelle, doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs ;
- Les **lycéens technologiques**, qui souffrent souvent d'un déficit d'image et méconnaissent l'étendue des possibilités de poursuites d'études.

Les élèves **manquant de confiance en eux sont encouragés à s'y engager**. Le dispositif doit aussi être pleinement **inclusif à l'égard des élèves en situation de handicap**. Il veille aussi à **l'égalité filles/garçons** en recherchant la **mixité dans le groupe**.

## PLACE DES FAMILLES

Chaque fois que cela est possible, il est souhaitable d'associer les familles. Outre les différentes **réunions d'informations et de lancement**, il peut être envisagé de proposer aux parents d'élèves d'**accompagner quelques sorties**. La participation des familles se construit dans la durée. Ainsi, des courriers d'invitation, des rencontres, des événements marquants permettront de rendre l'échange plus personnalisé et rapprocheront l'école et les familles.

## CONSTRUCTION DU PROJET CORDEES

### NATURE DES ACTIONS

Les Cordées de la réussite se traduisent par le déploiement d'un **programme d'actions régulières sur toute l'année scolaire** (d'octobre à juin) et sur une **temporalité de plusieurs années** afin d'inscrire les actions dans le temps et s'assurer d'un engagement pérenne des différents acteurs.

Le programme s'articule autour de 5 axes :

AXE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	EXEMPLES D' ACTIONS
<b>Accompagnement à l'orientation</b>	Découvrir la diversité des formations et des univers professionnels  Lutter contre les stéréotypes et les phénomènes d'autocensure	Présentations de filières d'études, visites d'établissements d'enseignement supérieur, immersions, échanges avec des acteurs du monde économique et social
<b>Développement de compétences psychosociales et académiques*</b>	Encourager l'autonomie, le sens de l'engagement, l'esprit critique, développer la confiance en soi	Participation à des concours, ateliers scientifiques, ateliers théâtre, prises de parole en public  Partages d'expériences entre pairs  Actions d'autoévaluation, d'identification des besoins individuels
<p>*Les compétences psychosociales s'organisent en 3 catégories :</p> <p>1/ cognitives : avoir conscience de soi, maîtrise de soi et prendre des décisions constructives</p> <p>2/ émotionnelles : avoir conscience de ses émotions, les réguler, gérer son stress</p> <p>3/ sociales : communiquer de manière constructive, développer des relations constructives, résoudre des difficultés.</p>		
<b>Ouverture sociale et culturelle*</b>	Encourager la curiosité intellectuelle et apporter des repères culturels	Préparées en amont et exploitées en aval : visites de musées, rencontres d'artistes, conférences, projets citoyens et sportifs...
<p>*Le référent culture peut être mobilisé en cohérence avec le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) (cf. partie « financements - AUTRES RESSOURCES MOBILISABLES »)</p>		
<b>Expérience de la mobilité</b>	Ouvrir l'accès à une variété de contextes et d'expériences	Découverte de lieux différents de l'environnement familial : visites d'internats dont ceux du XXIème siècle (résidences thématiques, internats d'excellence, internats du pro), visites de campus, de résidences universitaires, déjeuners en restaurant U, prise des transports en commun
<b>Tutorat et/ou mentorat</b>	Permettre un suivi des élèves au travers de séances individuelles ou collectives	Partage d'expériences, Réalisation de projets communs, Soutien méthodologique, aide au travail personnel

## CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Il est recommandé de constituer la Cordée autour d'un réseau d'établissements (collèges et lycées) afin de permettre le continuum.

En termes de méthodologie, les projets doivent se fonder sur :

- 1) Un **diagnostic de départ** avec l'explicitation des objectifs visés et l'identification des élèves bénéficiaires.
- 2) Des **actions co-construites entre la tête de Cordées et les établissements encordés** à partir du diagnostic établi. Le projet doit tenir compte des besoins des élèves des établissements encordés et des ressources des Têtes de Cordées.
- 3) Une **procédure d'autoévaluation** pour mettre en perspective les effets et les bénéfices du projet mené. La dimension évaluative du projet Cordée doit être envisagée dès sa conception. Un protocole de suivi des élèves encordés est à définir à cette fin à l'échelle du partenariat.

Dans le cadre d'une **reconduction**, les projets devront **s'appuyer sur un bilan argumenté** des actions mises en œuvre l'année scolaire précédente, tenant compte des **axes d'amélioration identifiés**.



### FICHES D'AIDE A L'AUTOEVALUATION

Pour aider les établissements à formaliser leur projet et à réaliser un bilan de la mise en œuvre du dispositif, des fiches *Qualéduc* sont proposées (voir annexes).

## PARTENARIATS

Les Têtes de Cordées et les établissements encordés sont encouragés à développer leur réseau partenarial **avec des entreprises ainsi que des structures institutionnelles, culturelles ou associatives** pour dynamiser leur cordée (cf. liste de partenaires en annexes).

Le cas échéant, les Cordées doivent également capitaliser sur les différents dispositifs de politique publique tels que les **cités éducatives**, les **Internats d'Excellence** ou le **PaQte** en profitant de leurs ressources. En ce sens, il peut être intéressant d'associer le **délégué du préfet du territoire** concerné (contacts en fin de guide).



De nombreuses **RESSOURCES** sont à retrouver sur :

↳ le **guide méthodologique** consultable en ligne pour les Têtes de Cordées

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-methodologique-destination-des-tetes-de-cordes-50237#question446>

↳ la **page Eduscol** pour les établissements encordés

<https://eduscol.education.fr/2768/ressources-pour-piloter-et-animer-les-cordees-de-la-reussite>

## FINANCEMENTS

### PROVENANCE ET DESTINATION DES FINANCEMENTS

Trois ministères participent au financement du dispositif :

- Le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ),
- Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR)
- Le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer représenté par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire représenté par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) participe également pour les établissements agricoles.

Financier	Bénéficiaires	Utilisation
<b>MENJ</b> BOP 141	<b>Établissements publics du secondaire</b>	Sorties culturelles des élèves, frais de déplacement des élèves et accompagnateurs, fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE encordés
<b>MENJ</b> BOP 141 ou 230  Indemnités de mission particulière (IMP)	<b>Référent Cordées en établissement ou en lycée Tête de Cordées</b>	Valorise la mobilisation des référents (professeurs ou CPE volontaires) dans la mise en œuvre des Cordées de la réussite.
<b>MESR</b> BOP 231	<b>Têtes de Cordées</b>	Frais de transport des tuteurs étudiants, financement de leur formation, financement d'événements impliquant élèves et étudiants tuteurs, indemnisation du coordonnateur référent (hors CPGE et STS)
<b>DREETS</b> BOP 147	<b>Têtes de Cordées</b> Au profit des élèves en QPV	Crédits de fonctionnement de la Cordée (à l'exclusion de la rémunération des personnels)
<b>DRAAF</b> BOP 143	<b>Établissements secondaires agricoles encordés</b>	Frais liés aux sorties des élèves, frais de déplacement des élèves et des accompagnateurs, fonctionnement divers pour les élèves, subventions aux associations qui interviennent dans les EPLE encordés

### MONTAGE FINANCIER

Il appartient aux têtes de Cordées et aux EPLE encordés de mutualiser les moyens humains, financiers et matériels pour assurer le bon fonctionnement de la Cordée dans le respect de la convention signée entre les différentes parties et la répartition des charges définies par l'utilisation des moyens financiers alloués.

En fonction de la composition de la Cordée, le montage financier peut être différent :

- **Plusieurs EPLE sont encordés à un même établissement d'enseignement supérieur**
  - La subvention P141 peut être versée à chaque EPLE en fonction de ce qui a été demandé par chacun dans l'AAP.
  - La subvention P141 peut être versée à un EPLE mutualisateur défini par le réseau des partenaires (tête de Cordée et EPLE encordés).
- **Plusieurs établissements d'enseignement supérieur interviennent ensemble dans une même Cordée en tant que « consortium tête de Cordées »**

La subvention P231 peut être attribuée à l'un de ces établissements, dans une logique de mutualisation, pour réduire les temps et coûts de gestion.

## CRITERES D'ATTRIBUTION

La validation du projet et l'attribution des financements se font à **partir des réponses à l'appel à projets** lors d'une **commission régionale** qui se déroule **en septembre**.

Les budgets ventilés lors de cette commission, par les académies pour les crédits émanant du MESR et du MENJ, par la DREETS pour les subventions politique de la ville et par la DRAAF permettent une approche complémentaire et cordonnée du financement des Cordées.

**L'attribution des financements** tient compte des financements antérieurs et éventuels reliquats, du déploiement de la Cordée, de la qualité des projets et **valorisera** ceux :

- Centrés sur les publics prioritaires
- Assurant le continuum
- Mettant en œuvre des projets structurants et mutualisés



### Crédits DREETS politique de la ville (BOP 147)

Ces crédits sont accordés si la Cordée justifie un **nombre significatif d'élèves** résidant en **QPV** ou scolarisés dans un établissement en **éducation prioritaire** (REP/REP+) ou en **cité éducative**.

Aussi, le référent du projet devra fournir, après le lancement de la Cordée, la liste des élèves domiciliés en territoire prioritaire de la politique de la ville, à partir des listes fournies par l'établissement encordé. (voir méthode de géo-référencement en annexe)

## AUTRES RESSOURCES MOBILISABLES



**Les financements complémentaires doivent être mentionnés dans l'appel à projets.**

En complément des subventions dédiées aux Cordées, le porteur du projet peut engager des **ressources propres**. Il est également recommandé de faire appel à des **financeurs complémentaires** : Région, département, municipalité, fondations, mécénat...

## AAP « ET POURQUOI PAS »

Dans le cadre de la compétence d'information sur les métiers, la **Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée** propose un programme d'égalité des chances **relatif à l'orientation scolaire post-bac**. Il **s'adresse aux lycées** publics ou privés sous contrat d'association relevant de l'Education Nationale ou de l'Education Agricole et vise en particulier les élèves résidant en Quartier Prioritaire de la ville, scolarisés en zone de revitalisation rurale, scolarisés en lycées professionnels, technologiques ou agricoles.

Les modalités de réponse à cet appel à projet sont communiquées directement aux établissements à la mi-mai.

Plus de renseignements : Sarah ALLEGUEDE | [sarah.alleguede@laregion.fr](mailto:sarah.alleguede@laregion.fr) | 05 61 39 64 58

## « PASS CULTURE »

Les actions d'ouverture sociale et culturelle peuvent être financées par la **dotation « Pass Culture » de l'établissement**. Pour ce faire, les actions doivent être recensées sur la **plateforme ADAGE**. Dans l'onglet « projets à l'initiative de l'établissement », les enseignants concernés par les cordées de la réussite pourront créer une fiche projet en lui donnant le titre « Cordées de la réussite – actions d'ouverture sociale et culturelle ». Cette fiche sera associée à l'une des différentes déclinaisons d'actions culturelles proposées au moment de la création de la fiche (projet intégrant les 3 piliers de l'EAC, atelier de pratique ponctuel, conférence culturelle...). L'association du **référént culture** de l'établissement devra être recherchée pour mettre en cohérence avec le PEAC.

En savoir plus sur :

- le « Pass culture » : [https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves?menu\\_id=3721](https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-collectif-pour-les-classes-et-individuel-pour-les-eleves?menu_id=3721)
- ADAGE : <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>

Pour être accompagné dans l'articulation Cordées/PEAC ainsi que sur ADAGE et « pass Culture » :

Académie de Montpellier : Marc DOMINGO | [ce.recdaac@ac-montpellier.fr](mailto:ce.recdaac@ac-montpellier.fr) | 04 67 91 50 98

Académie de Toulouse : [culture@ac-toulouse.fr](mailto:culture@ac-toulouse.fr) | 05 36 25 88 62

## SERVICE CIVIQUE

---

Pour bénéficier d'un **appui sur le projet** et offrir une **expérience d'engagement** à un jeune, il est possible de recruter un **volontaire en service civique**.

**Conditions** : la mission doit être d'une durée d'au moins 6 mois (derniers recrutements en janvier), la structure d'accueil doit bénéficier d'un agrément, la mission doit être bien définie et l'intitulé doit préciser le projet « Cordées ».

Pour être accompagné dans la conception d'une mission de service civique :

- Pour les établissements encordés et les lycées têtes de Cordées  
[drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr](mailto:drajes-servicecivique@region-academique-occitanie.fr) | 04 48 18 40 48 - 04 48 18 40 50
- Pour les Têtes de Cordées (hors lycées têtes de Cordées)  
[rodolphe.berneise@region-academique-occitanie.fr](mailto:rodolphe.berneise@region-academique-occitanie.fr) | 04 48 18 40 46 - 06 63 02 83 72



### Académie de Toulouse - Subvention pour les élèves en situation de handicap

La **convention « Atouts pour tous »** rassemble autour du rectorat, les universités toulousaines et les grandes écoles, des grandes entreprises (AIRBUS, SOGETI, SAFRAN, CAP GEMINI, THALES, SPIE Sud-Ouest, MANPOWER), l'ONISEP, la DRAAF, qui tous s'engagent à proposer un **accompagnement des élèves et étudiants en situation de handicap**.

La convention « Atouts pour tous » permet une **prise en charge totale ou partielle d'éventuels coûts supplémentaires** liés à la participation de l'élève scolarisé en milieu ordinaire et ayant une notification MDPH aux activités de la Cordée (frais de déplacement spécifiques, achat de matériel permettant l'inclusion...). Cette aide financière ne sera mobilisable qu'après mise en œuvre effective du droit commun et n'a donc pas vocation à s'y substituer.

**Process** : Le besoin de prise en charge peut émaner de la Tête de Cordées ou de l'EPLÉ encordé. Pour faciliter le circuit et quel que soit l'acteur qui a remonté le besoin, ce sont les **Têtes de Cordées qui réalisent la demande de financement, reçoivent les moyens et effectuent les dépenses**.

**Période** : Au fil de l'eau

Plus d'informations : [atoutspourtous@ac-toulouse.fr](mailto:atoutspourtous@ac-toulouse.fr)

## REPONDRE A L'APPEL A PROJETS

Un dossier doit être déposé **chaque année**, même lorsqu'il s'agit d'une reconduction du projet.

Une **réponse unique** est attendue pour chaque Cordée. Le dossier est donc à **renseigner conjointement par tous les établissements de la Cordée** (établissements encordés et tête de Cordée).

Seule la **tête de Cordées** dépose le dossier de réponse à l'appel à projets.

**!** Pour les Cordées demandant des financements QPV auprès de la DREETS, la saisie d'une demande est nécessaire **en parallèle sur la plateforme Dauphin** : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> (voir annexes).

### ETAPES ET CALENDRIER

<b>30 avril</b>	<b>Lancement de l'appel à projets</b>
<b>30 avril – 30 juin</b>	<b>Dépôt du dossier par mail</b> à <a href="mailto:cordeesdelareussite@ac-toulouse.fr">cordeesdelareussite@ac-toulouse.fr</a> et à <a href="mailto:bernadette.adelain@dreets.gouv.fr">bernadette.adelain@dreets.gouv.fr</a> + « Dauphin » pour demandes de financement DREETS QPV
<b>Au fil de l'eau jusqu'à mi-juillet</b>	<b>Instruction des projets</b> Envoi de mail pour confirmer la recevabilité
<b>Septembre</b>	<b>Commission régionale Rectorats/DREETS/DRAAF</b> Validation des projets et répartition des subventions
<b>Septembre – octobre</b>	<b>Envoi des notifications des crédits accordés aux établissements</b>

### RENSEIGNER LE DOSSIER D'APPEL A PROJETS

Le dossier est constitué de 2 documents :

- **Fiche 1 - Présentation de la Cordée (document Word)**  
Ce document inclut le bilan pédagogique de l'année précédente
- **Fiche 2 - Demande de financement (document Excel)**  
Ce document inclut le bilan financier de l'année précédente.
- Tout autre document jugé utile peut être joint au dossier dont les rapports d'activité des référents en établissement.

Type d'établissement	Rôle dans l'AAP	Contribution requise
Etablissement encordé	Transmettre toutes les données nécessaires à la Tête de Cordées selon les indications qu'elle vous donnera	<p>Au sein de la <b>fiche 1</b> « présentation Cordée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Court texte présentant le projet 24-25 et le bilan 23-24</li> <li>• ET le Rapport d'activité 23-24 le cas échéant</li> </ul> <p>Au sein de la <b>fiche 2</b> « demande de financement » : un effectif d'élèves prévisionnel en les détaillant par niveaux et catégories. La demande de financements et les éventuels reliquats (colonnes vertes)</p>
Tête de Cordées	Recueillir les données et déposer le dossier auprès du rectorat et de la DREETS le cas échéant Tenir informé chaque EPLE encordé de l'avancement du dossier	<p><b>Renseigner tous les champs des fiches 1 et 2</b></p> <p><b>Fournir la fiche 1, la fiche 2, les rapports d'activité des EPLE, le RIB de la TC par mail à <a href="mailto:cordeesdelareussite@ac-toulouse.fr">cordeesdelareussite@ac-toulouse.fr</a> et <a href="mailto:bernadette.adelain@dreets.gouv.fr">bernadette.adelain@dreets.gouv.fr</a></b></p> <p>Le cas échéant, si la Cordée bénéficie à des élèves en QPV, déposer le dossier de financement et le bilan sur « Dauphin »</p>

Même si seule la Tête de Cordées dépose le dossier, les documents doivent être **renseignés conjointement avec les établissements encordés**.

**Une vérification de la recevabilité des dossiers sera faite au fil des dépôts. En cas d'éléments manquants, les porteurs de projets seront contactés pour compléter le dossier.**

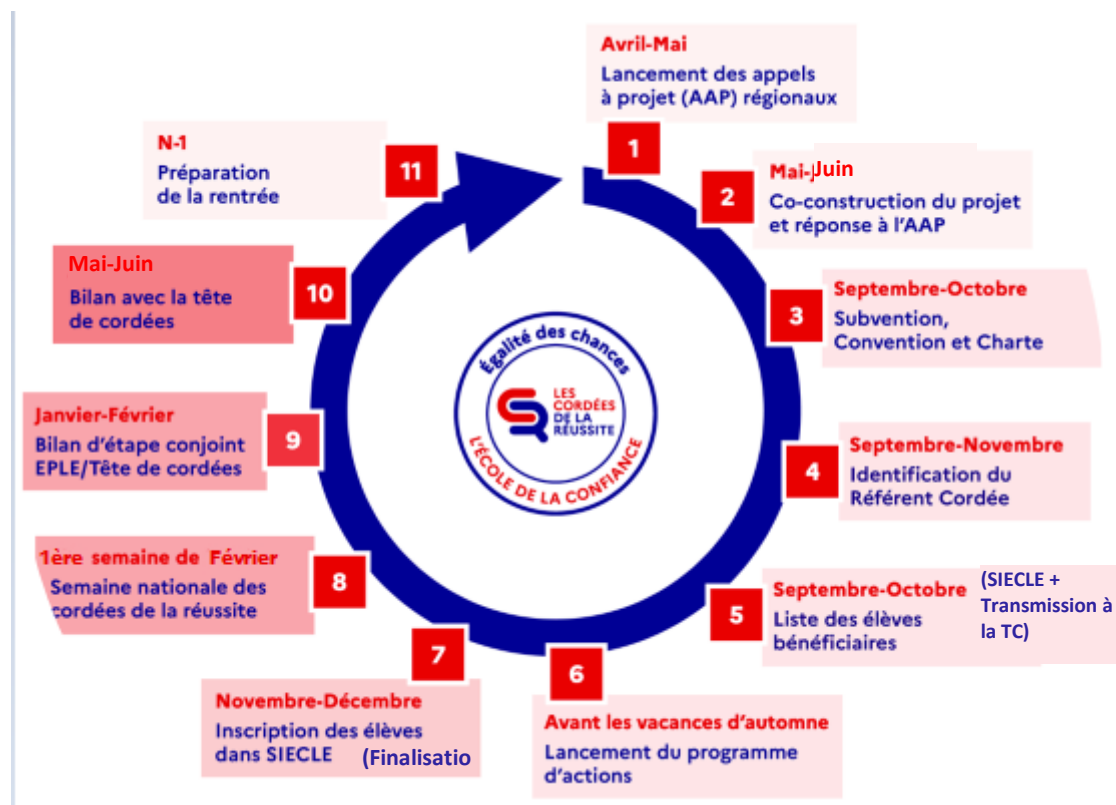




## ENGAGEMENT DES TÊTES DE CORDEES ET EPLE ENCORDES

### LES ETABLISSEMENTS COMPOSANT LA CORDEE S'ENGAGENT

- A respecter la **Charte des Cordées** (voir annexes) ainsi que le **calendrier annuel du dispositif** ;



- A signer une **convention de partenariat** bilatérale Tête de Cordée/établissement encordé (modèle en annexe) (les conventions sont signées pour 3 ans) ;
- A apposer le **logo « Cordées de la réussite »** et celui des **financeurs sur tout support de communication** ;
- **A organiser des actions lors de la Semaine nationale des Cordées** de la réussite (ayant lieu à partir de 2025, la première semaine de février) **et communiquer** afin de promouvoir le dispositif.

### LES TETES DE CORDEES S'ENGAGENT

- A organiser un **comité de pilotage** avec les établissements encordés et les partenaires, en s'appuyant sur le chef d'établissement et le référent Cordée des établissements encordés ;
- A **recruter les tuteurs-étudiants**, vérifier leur honorabilité, les former, assurer le suivi de leur encadrement et la valorisation de leur engagement ;
- A réaliser un **bilan en fin d'année**, partagé avec les établissements encordés dans le cadre du comité de pilotage, et le **transmettre aux financeurs** concernés (rectorat et DREETS) ;

## LES CHEFS D'ETABLISSEMENTS DES COLLEGES ET LYCEES ENCORDES S'ENGAGENT

- A **présenter le projet** Cordées **aux différentes instances** (conseil pédagogique, conseil d'administration, comité de pilotage du réseau d'éducation prioritaire ...) et **inscrire le dispositif dans le projet d'établissement**.
- A **nouer les partenariats nécessaires au succès des actions menées** : associations, réserve citoyenne, comités locaux école entreprise...
- A **désigner un référent** « Cordées de la réussite », interlocuteur des référents tête de Cordée et académique et lui établir une lettre de mission (voir annexes) ;
- A **communiquer au rectorat la lettre de mission** du référent ainsi que son **rapport d'activité** (voir annexes)
- A **identifier les élèves dans SIECLE** ;
- A transmettre la **liste des élèves bénéficiaires** qui aura été **arrêtée fin octobre à la Tête de Cordées** ;
- A informer régulièrement et **associer les familles** aux actions mises en place dans le cadre de ce dispositif.



### REFERENT.E « Cordées de la réussite »

Désigné.e au sein de chaque établissement encordé, il/elle est chargé.e de **coordonner le projet** et d'en **assurer la bonne mise en œuvre** (constitution des groupes d'élèves, supervision des tutorats mis en place, organisation de sorties culturelles, visites des établissements de l'enseignement supérieur, etc.).

Il/Elle veille également au **suivi des élèves** et à la **continuité des actions engagées, tout spécialement lors des transitions**, notamment lors du passage du collège au lycée.

Il/Elle **réalise un bilan annuel** sous la forme d'un rapport d'activité qu'il/elle transmet à la Tête de Cordée en vue du prochain appel à projets (voir en annexes). Le/La référent.e doit bénéficier d'une **lettre de mission** (voir annexes).



Au regard des différents **audits de la Commission Européenne**, il convient de renforcer la traçabilité des procédures au sein de l'établissement scolaire et d'**être en mesure de produire toute pièce justificative** (conventions Têtes de Cordées/EPLÉ, lettres de missions, bilan d'action, fiches d'inscription des élèves, saisies SIECLE).

## CONTACTS

### ACADEMIES

**Montpellier** **Aline LE SCRAIGNE**, Référente académique des Cordées de la réussite  
[cordeesdelareussite@ac-montpellier.fr](mailto:cordeesdelareussite@ac-montpellier.fr) | 04.67.91.48.11

**Toulouse** **Eléonore TEMPIER**, Référente académique des Cordées de la réussite  
[cordeesdelareussite@ac-toulouse.fr](mailto:cordeesdelareussite@ac-toulouse.fr) | 05.36.25.81.74

### DREETS OCCITANIE – POLITIQUE DE LA VILLE

**Bernadette ADELAIN**, Chargée de mission politique de la ville  
[bernadette.adelain@dreets.gouv.fr](mailto:bernadette.adelain@dreets.gouv.fr) | 04.30.63.63.67

**Cécile COLIN**, Assistante administrative chargée de l'application Dauphin  
[cecile.colin@dreets.gouv.fr](mailto:cecile.colin@dreets.gouv.fr) | 09.88.88.82.62

### CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX (DDETS OU PREFECTURE)

Départements	Référents dossiers Cordées	Courriels référents
09-ARIEGE	Fabien ORIOL	<a href="mailto:fabien.oriol@ariego.gouv.fr">fabien.oriol@ariego.gouv.fr</a>
11-AUDE	Laurence NAVARRO	<a href="mailto:laurence.navarro@aude.gouv.fr">laurence.navarro@aude.gouv.fr</a>
12-AVEYRON	Martine MERLE	<a href="mailto:laurence.navarro@aude.gouv.fr">laurence.navarro@aude.gouv.fr</a> <a href="mailto:martine.merle@aveyron.gouv.fr">martine.merle@aveyron.gouv.fr</a>
30-GARD	Frédéric BARNOIN Ronald PASSET	<a href="mailto:frederic.barnoin@gard.gouv.fr">frederic.barnoin@gard.gouv.fr</a> <a href="mailto:ronald.passet@gard.gouv.fr">ronald.passet@gard.gouv.fr</a>
31-HAUTE-GARONNE	Anne-Lise VINTROU	<a href="mailto:anne-lise.vintrou@haute-garonne.gouv.fr">anne-lise.vintrou@haute-garonne.gouv.fr</a>
32-GERS	Laetitia BERTRAND	<a href="mailto:laetitia.bertrand@gers.gouv.fr">laetitia.bertrand@gers.gouv.fr</a>
34-HERAULT	Nicolas TINIE	<a href="mailto:nicolas.tinie@herault.gouv.fr">nicolas.tinie@herault.gouv.fr</a>
46-LOT	Julie GOUNAUD	<a href="mailto:julie.gounaud@lot.gouv.fr">julie.gounaud@lot.gouv.fr</a>
48-LOZERE	Vincent PASQUALINI	<a href="mailto:Vincent.pasqualini@lozere.gouv.fr">Vincent.pasqualini@lozere.gouv.fr</a>
65-HAUTES-PYRENEES	Alice CAMUS de VALENCE	<a href="mailto:alice.camus-de-valence@hautes-pyrenees.gouv.fr">alice.camus-de-valence@hautes-pyrenees.gouv.fr</a>
66-PYRENEES-ORIENTALES	Amélie PARENTEAU	<a href="mailto:pref-pol-ville@pyrenees-orientales.gouv.fr">pref-pol-ville@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>
81-TARN	Philippe SERVANTON	<a href="mailto:philippe.servanton@tarn.gouv.fr">philippe.servanton@tarn.gouv.fr</a>
82-TARN-ET-GARONNE	Abdelkader YOUB	<a href="mailto:abdelkader.youb@tarn-et-garonne.gouv.fr">abdelkader.youb@tarn-et-garonne.gouv.fr</a>